



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

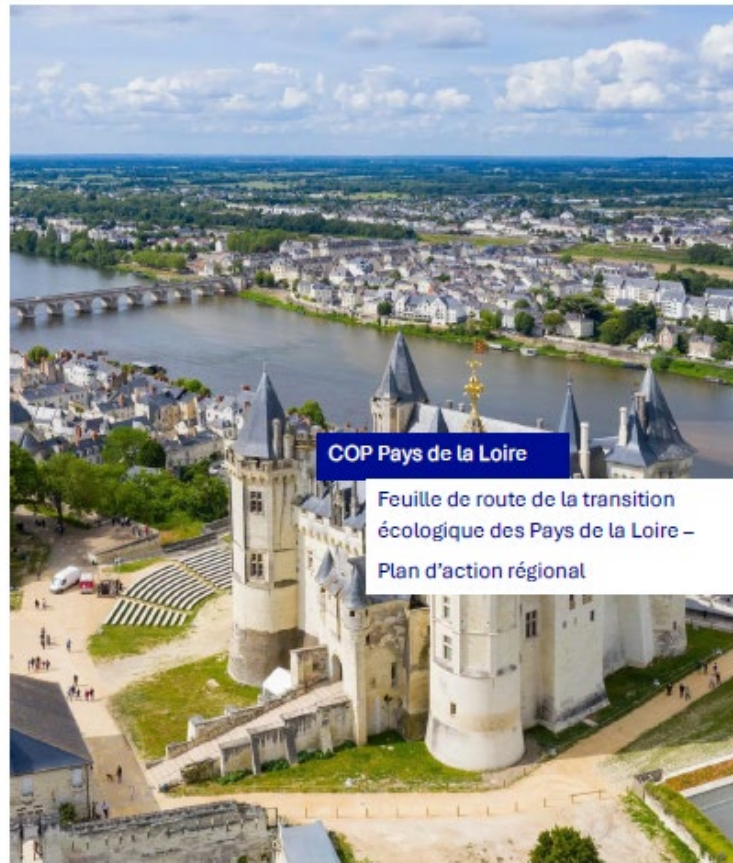
La COP régionale

DREAL




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**



COP Pays de la Loire

Feuille de route de la transition
écologique des Pays de la Loire –
Plan d'action régional



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES COP régionales c'est quoi ?

- Le périmètre géographique de la région, **un échelon adapté à une discussion stratégique** de la planification nationale
- Création **d'un espace de dialogue collectif, dans une démarche ascendante**
- Association de toutes **les parties prenantes** du territoire
- Mise en évidence **des spécificités** de chacun des territoires
- **Adaptation**, avec souplesse, de la planification écologique
- **Harmonisation** du plan national entre chaque territoire

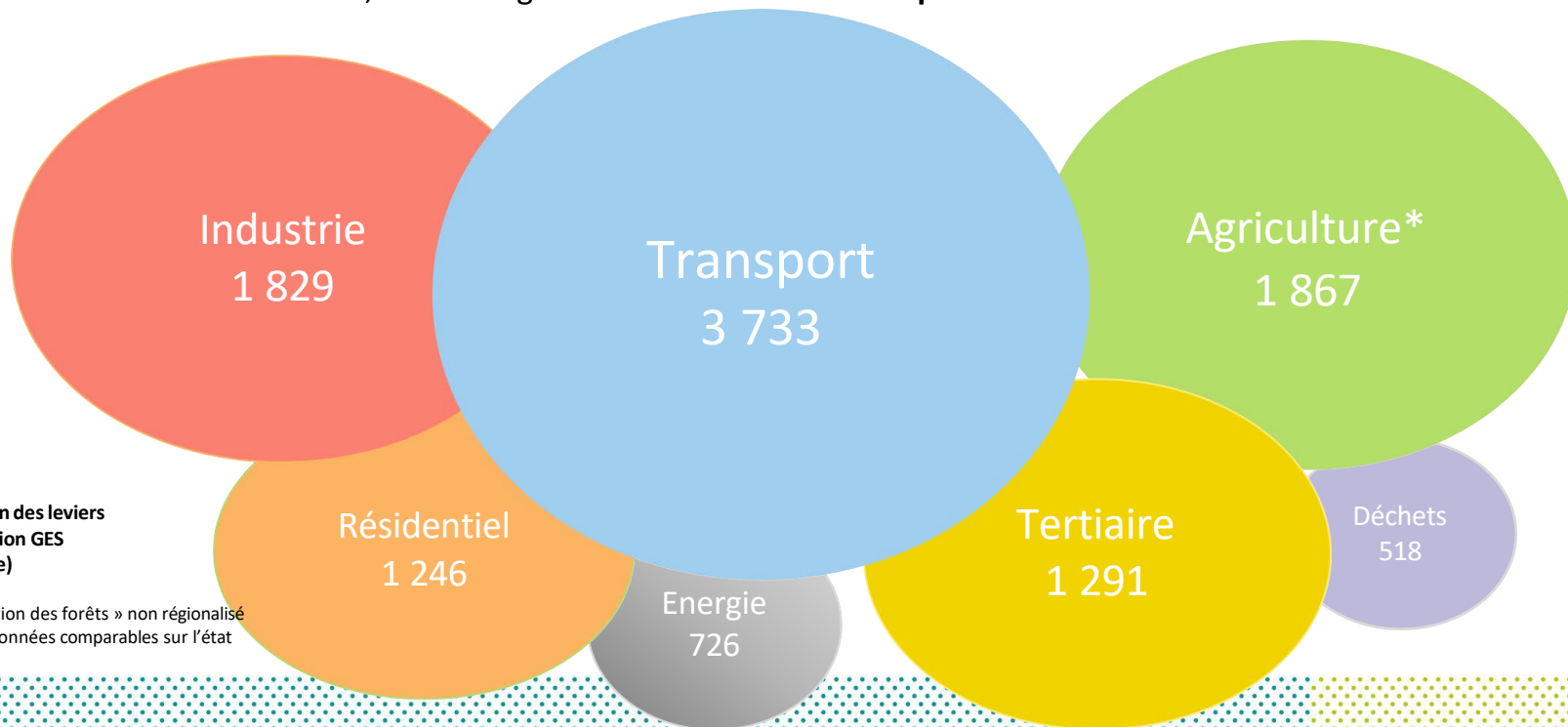


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région Pays de la Loire représente près de 6% de l'objectif national de réduction des émissions

Près de 6% de l'effort national, avec une grande dominante : **le Transport**



Répartition des leviers de réduction GES (en ktCO2e)

* Objectif « Gestion des forêts » non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

- **Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national** pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement
- **Un enjeu d'harmonisation des démarches infra régionales existantes**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux
- **Un enjeu d'appropriation** au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources et de l'impact spécifique à chaque territoire
- **Un enjeu de mobilisation** de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré
- **Un objectif d'accélérer la mise en œuvre** des actions qui relèvent des compétences des collectivités territoriales



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètre des six groupes thématiques



Mieux Se déplacer

*Transport de voyageurs,
mobilité individuelle*

*Transport de marchandises,
FRET*

Volet solidarité



Mieux Se loger

*Résidentiel (sobriété,
remplacement des chaudières,
isolation...)*

Volet solidarité



Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes

Eau, usages phytosanitaires

Agriculture et sols, foncier

Développement du bio et HVE

*Espaces naturels, Forêts et
surfaces protégées, biodiversité*



Mieux produire

Compétences, formation

Décarbonation de l'industrie

Filière bois

EnR

Bâtiment Tertiaire



Mieux consommer

Économie circulaire

Déchets

*Transformation des
administrations*

Numérique responsable



Mieux Se nourrir

Agriculture et sols

Alimentation

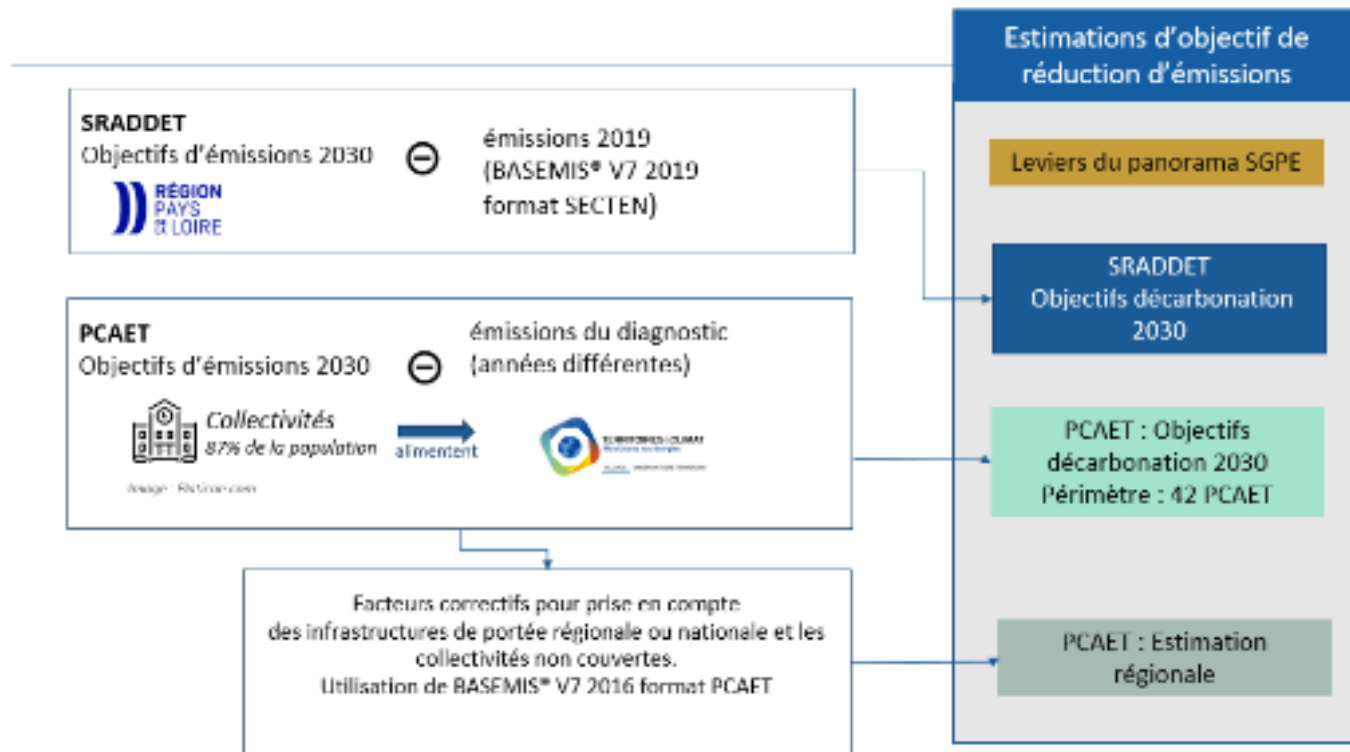
Développement du bio et HVE

Usages phytosanitaires

Pêche, Aquaculture

Volet solidarité

La COP réaionale



Méthodologie utilisée pour les estimations des objectifs de décarbonation COP

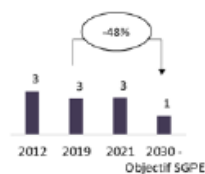
Feuille de route de la COP PdL: exemple du thème se loger

**MIEUX
SE LOGER**

OBJECTIF INDICATIF

Le secteur résidentiel est le 4ème secteur où les efforts seront les plus importants à fournir en Pays de la Loire afin de remplir les objectifs nationaux en matière de transition écologique.

Cet effort correspond à une baisse de 48% des émissions de GES en 2030 par rapport à leur niveau de 2019, sachant que les émissions des GES ont déjà baissées de l'ordre de 17% entre 2012 et 2021.



Emissions des GES historiques et projetées à l'échelle des Pays de la Loire en MteqCO2
Source : Air Pays de la Loire, BASEMIS* V7, format SECTEN, hors sources internationales

Résidentiel

ENJEUX REGIONAUX

Même avec un rythme actuel de construction de logements neufs (environ 1%/an) plus rapide en Pays de la Loire que dans les autres régions du fait de la croissance démographique importante et du vieillissement de la population, les actions de rénovation sont au cœur des enjeux de la transition du secteur résidentiel.

Décarboner et rendre plus performants énergétiquement le parc de logements privés et publics sont les deux premiers objectifs identifiés : 10,3 % des résidences principales étaient chauffées au fioul en 2019, 31,2 % au gaz (50 % dans le logement social). A noter que le nombre de logements sociaux classés EFG a été divisé par deux entre 2010 et 2023 en Pays de la Loire, passant de 25 à 10 % des logements sur la période, du fait d'une politique volontariste des bailleurs, d'où la nécessité de réfléchir désormais à une priorisation incluant les logements de classe C ou D. Pour le neuf, le développement de la filière bois tant pour les logements que le tertiaire apparaît comme une priorité.

L'accompagnement en ingénierie et l'augmentation de la part d'ENR utilisées dans les bâtiments des collectivités, et l'identification et l'accompagnement des sites et branches les plus énérgivores pour le tertiaire privé ont également été priorités.

LES LEVIERS ACTIONNABLES

3

Leviers identifiés

- Le changement des chaudières fioul et gaz, dans les logements et le tertiaire
- La sobriété et l'isolation des logements et bâtiments tertiaires
- Le développement de la filière bois énergie

COMMENT Y PARVENIR CONCRETEMENT ?

LO-1	Prioriser la programmation des aides de l'ANAH avec les délégataires des aides à la pierre en prenant en compte des critères clés, en cohérence avec les pactes territoriaux et les CRTE, pour massifier les travaux de rénovation
LO-2	Prioriser l'isolation thermique comme premier geste de rénovation afin de réduire la consommation de chauffage, préserver le confort d'usage (été/hiver) et sensibiliser à l'utilisation d'isolant thermique pour éviter un effet rebond
LO-3	Maintenir un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages dans les projets de travaux de rénovation énergétique de leur logement
LO-4	Evaluer les besoins de rénovation du parc en E, F, G voire D et C (au cas par cas notamment lors de rénovations par étape) et prioriser les ensembles les plus énérgivores dans la programmation des aides à la rénovation des logements sociaux
LO-5	Réaliser un bilan de la démarche EnergieSprong en Pays de la Loire et initier une deuxième vague de rénovations industrialisées des logements sociaux énérgivores
LO-6	Mettre à disposition des élus les outils, bonnes pratiques et solutions en ingénierie pour accompagner les collectivités dans démarche de planification écologique et rénovation de leur parc immobilier
LO-7	Augmenter la part d'énergies renouvelables utilisées dans les bâtiments des collectivités
LO-8	Prioriser l'accompagnement des sites et branches les plus énérgivores du parc tertiaire privé
LO-9	Soutenir l'utilisation de la ressource bois pour la construction via la commande publique (critères dans les appels d'offres) et la commande privée

Feuille de route de la COP PdL: exemple de l'action LO-2

MIEUX SE LOGER

Prioriser l'isolation thermique comme premier geste de rénovation afin de réduire la consommation de chauffage, préserver le confort d'usage (été/hiver) et sensibiliser à l'utilisation d'isolant thermique pour éviter un effet rebond

Mise en œuvre et niveau d'engagement de l'action

Les structures et collectivités citées ci-après sont celles qui ont fait connaître leur niveau d'engagement lors des ateliers, par leurs contributions et lors de la consultation des collectivités

Collectivité(s) porteuse(s) / acteur(s) porteur(s) du projet : EPCI / particulier

Collectivités engagées : Clisson Sèvre et Maine, CARENE / Saint Nazaire Agglo, CC Nozay, CC Sud Retz Atlantique, CC du Pays d'Ancenis, Conseil départemental de Loire-Atlantique, CC Vallée du Haut Anjou, CC Baugeois – Vallée, Cholet Agglomération, CC Anjou Loir et Sarthe, Angers Loire Métropole, CC Loire Layon Aubance, Conseil départemental Mayenne, CC Sud Est du Pays Manceau, CC Val de Sarthe, CC Le Gesnois Bilurien, CC Loué Brûlon Noyen, CC Pays Sabolien, CC Loir Lucé Bercé, CC Vie et Boulogne

Collectivités engagées et expriment une volonté d'amplifier leurs actions : CC Maine Cœur de Sarthe, Le Mans Métropole, CC Maine Saosnois, CC Vallée de la Braye et de l'Anille, CC Sud Sarthe, CC Pays de Chantonay, CA Terres de Montaigu, CA La Roche-sur-Yon

Autres parties prenantes mobilisées :

Délégués Départementaux, Etat, Région Pays de la Loire et autres collectivités locales, artisans et entreprises du bâtiment, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, services de santé publique.

Niveau de maturité

Action déjà engagée et à accélérer

Suivi de la mise en œuvre

Prochaines étapes		Indicateurs de suivi
Jalons clés en 2025	Date prévisionnelle de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">Plus de 7 000 logements financés en rénovation globale et plus de 30 000 logements financés en Ma Prime Rénov' par geste en 2025	<ul style="list-style-type: none">2025	<ul style="list-style-type: none">Réduction de la consommation énergétique des bâtiments rénovésNombre de logements rénovés intégrant une isolation thermiqueRéduction des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes de CO2).

Comité Régional de l'Énergie des Pays de la Loire

20 décembre 2024



La Composition du CRE Pays de la Loire

Arrêté 2023-410 portant composition du CRE en Pays de la Loire

CRE PAYS DE LA LOIRE : 45 membres, 5 collèges

Coprésidé par le Préfet de région et par la Présidente du Conseil Régional

COLLÈGE 1 : ÉTAT

7 membres

Les 5 Préfets de
département

DREAL
ADEME

COLLÈGE 2 : RÉGION

9 membres

La Présidente

8 élus

COLLÈGE 3 : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

15 membres

5 conseils

départementaux

SIEML, TE 44, TE 53,

SYDEV

3 communes

3 EPCI

COLLÈGE 4 : ENTREPRISES

10 membres

SER

CRA

CGT

CCIR

CMAR

GPMNSN

RTE

ENEDIS

GRTgaz

GRDF

COLLÈGE 5 : SOCIÉTÉ CIVILE

4 membres

FNE

UFC Que Choisir

RECIT

CESER

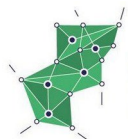
Les missions du CRE

Favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région.

Missions attribuées par la loi Climat et Résilience (art.83)



Proposer des objectifs régionaux d'EnR&R par filière (= régionalisation PPE).



**SRADDET
PAYS DE LA LOIRE**

Être associé à la fixation, au suivi et à l'évaluation des objectifs régionaux d'EnR&R du SRADDET.



Rendre un avis annuel sur le développement des EnR&R.



Débattre et rendre des avis sur tous sujets relatifs à l'énergie ayant un impact sur la région.

Missions attribuées par la loi accélération des énergies renouvelables (art. 15)

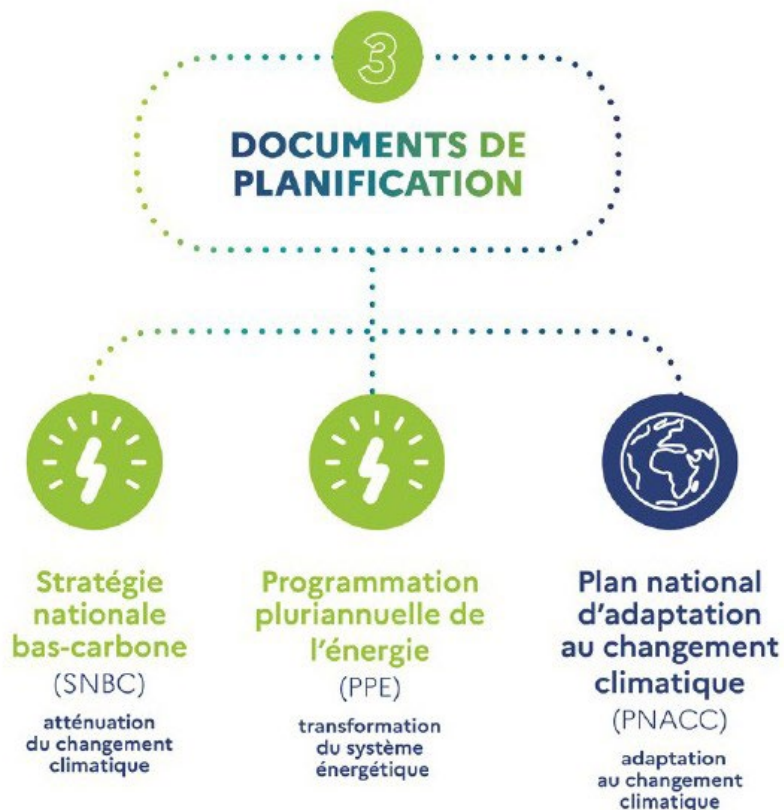


Donner un avis sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

STRATÉGIE FRANÇAISE POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT (SFEC)

OBJECTIFS

1. Atteindre la neutralité carbone en 2050
2. Adapter la France au climat futur



La Programmation Pluriannuelle de l'énergie

Notre trajectoire pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles

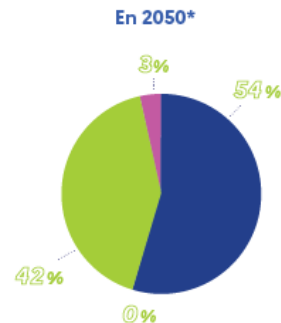
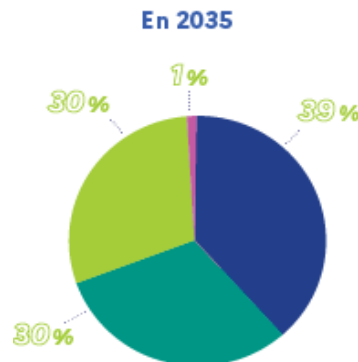
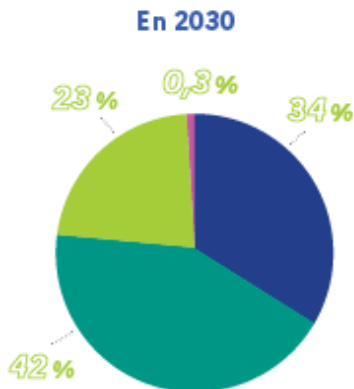
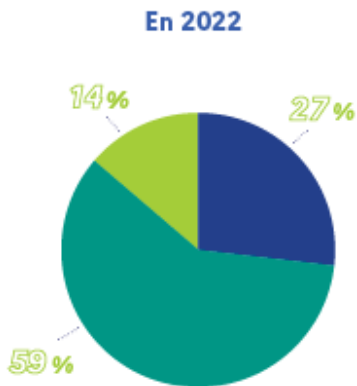
Notre consommation énergétique

Par rapport à 2012

-30% en 2030

-50% en 2050

■ Électricité ■ Énergie fossiles ■ EnR hors électricité ■ H2 et e-fuel



*Ces chiffres reposent sur des modélisations provisoires

Régionalisation de la PPE3

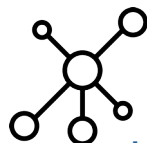
Pour la première fois, il est prévu que les objectifs de la PPE soient régionalisés.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 1^{er} trimestre 2025 : Publication du décret et document PPE 3
- 1^{er} semestre 2025 courrier ministériel de saisine des CRE sur leurs propositions d'objectifs régionalisés, réponse attendue sous 2 mois.
- Analyse et vérification de l'atteinte des objectifs nationaux, concertation avec les conseils régionaux
- 2^{ème} semestre 2025 : décret relatif aux objectifs régionaux PPE 3
- Fin 2025 : Engagement de la mise en compatibilité du SRADDET, lancement d'une nouvelle campagne de définition des ZAER

Animation et information du comité

INFORMER / ANIMER / TRAVAILLER



Groupes de travail

- ▶ Cette dynamique de travail pourrait être lancée pour la régionalisation de la PPE (objectifs EnR)

Identification de 3 groupes de travail :

- Électricité renouvelable,
- Gaz renouvelable,
- Chaleur renouvelable.

Une première séance de ces groupes de travail permettrait de:

- Mettre en place les modalités de travail,
- Partager le diagnostic
- Recenser, partager les outils existants.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Loi d'accélération EnR et zones d'accélération (ZAER)

Un projet de loi structuré autour de 4 piliers



1. Accélérer les procédures, sans renier les exigences environnementales, notamment via un processus de planification ⇒ ZAER

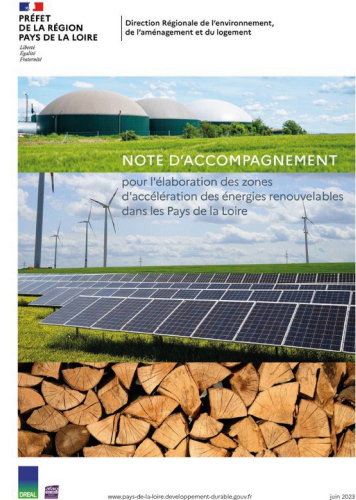
2. Libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'EnR et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs

3. Accélérer le déploiement de l'éolien en mer

4. Améliorer l'attractivité et le financement des projets d'EnR

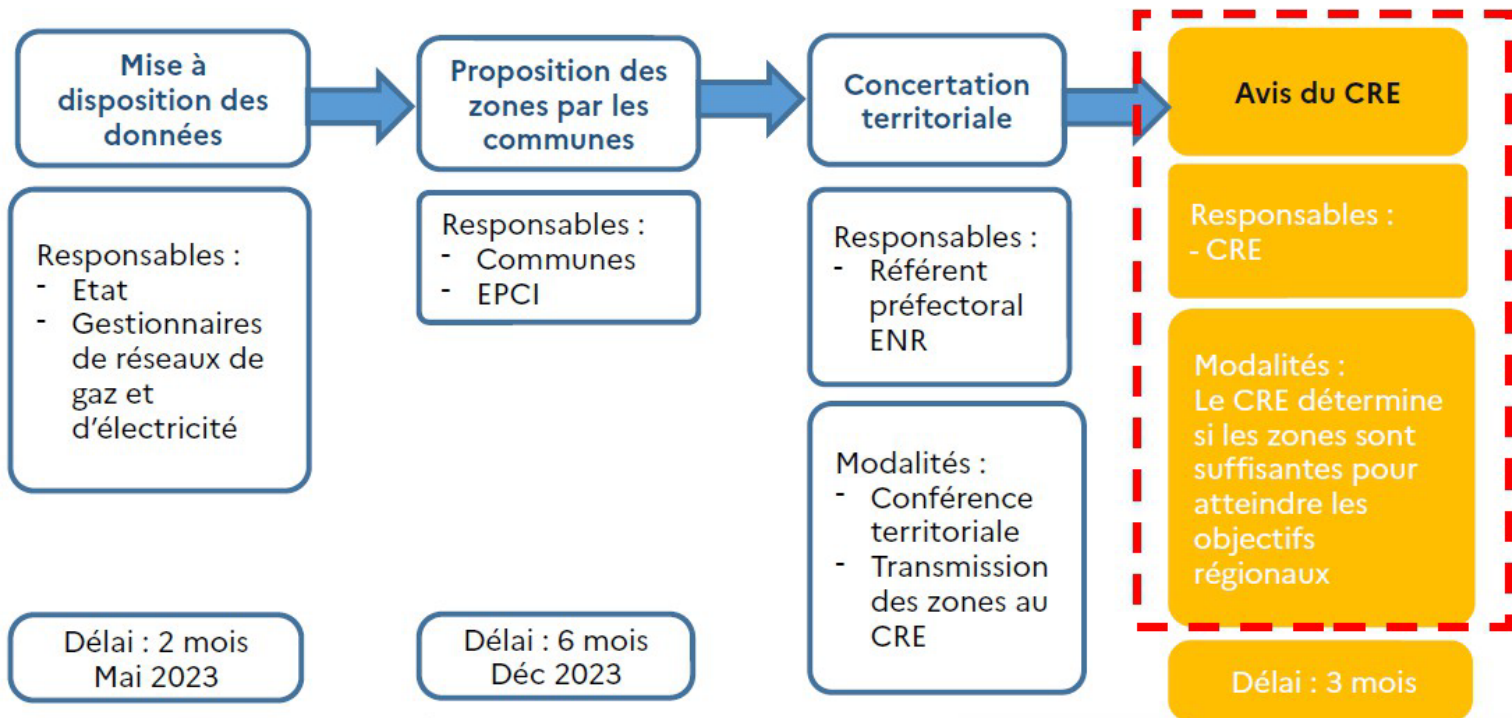
⇒ Les ZAER témoignent de la volonté politique des communes mais ne sont pas des zones exclusives.

⇒ L'exercice de planification couvre l'ensemble des énergies renouvelables : PV (au sol + sur bâti), éolien terrestre, chaleur renouvelable, méthanisation.



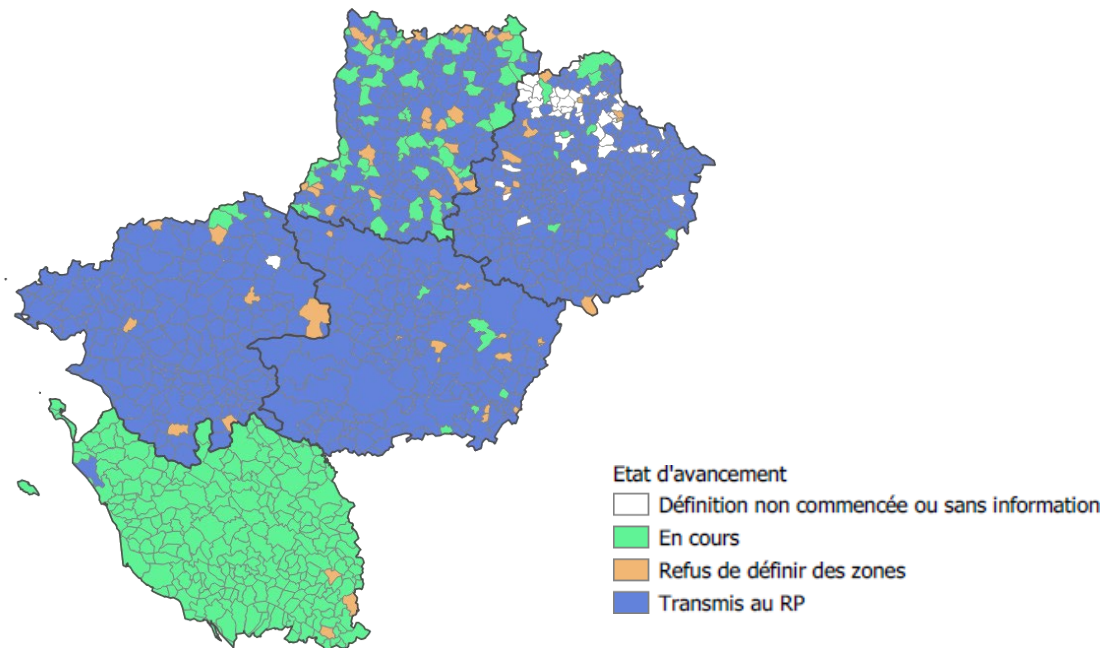
Processus de définition des zones

Loi d'accélération EnR et zones d'accélération (ZAER)



Zones d'accélération des Energies renouvelables

Dynamique régionale

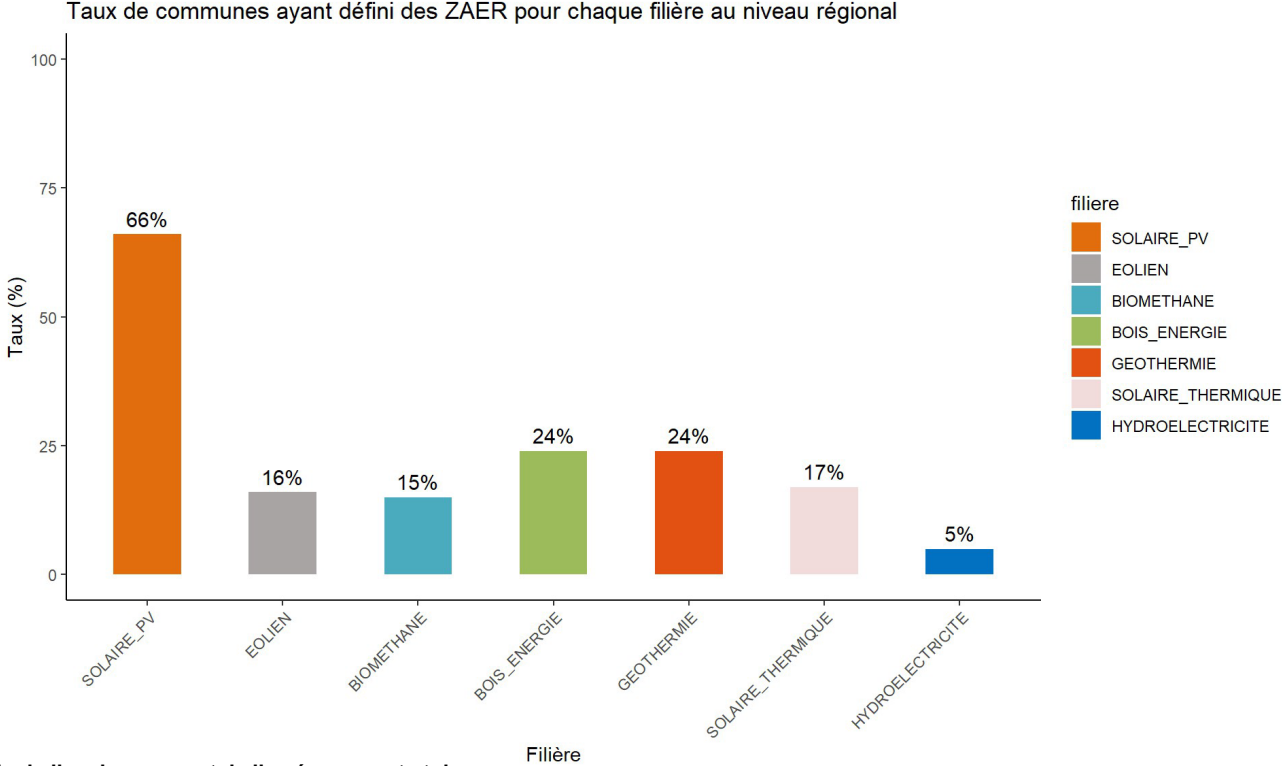


- ▶ 66 % des communes ont transmis des zones en Pays de la Loire
- ▶ 93 % en Loire-Atlantique
- ▶ 91 % en Maine-et-Loire
- ▶ 70 % en Mayenne
- ▶ 82 % en Sarthe
- ▶ En Vendée, pas de transmission des zones élaborées par les communes au référent préfectoral

Données au 12 décembre 2024

Zones d'accélération des Energies renouvelables

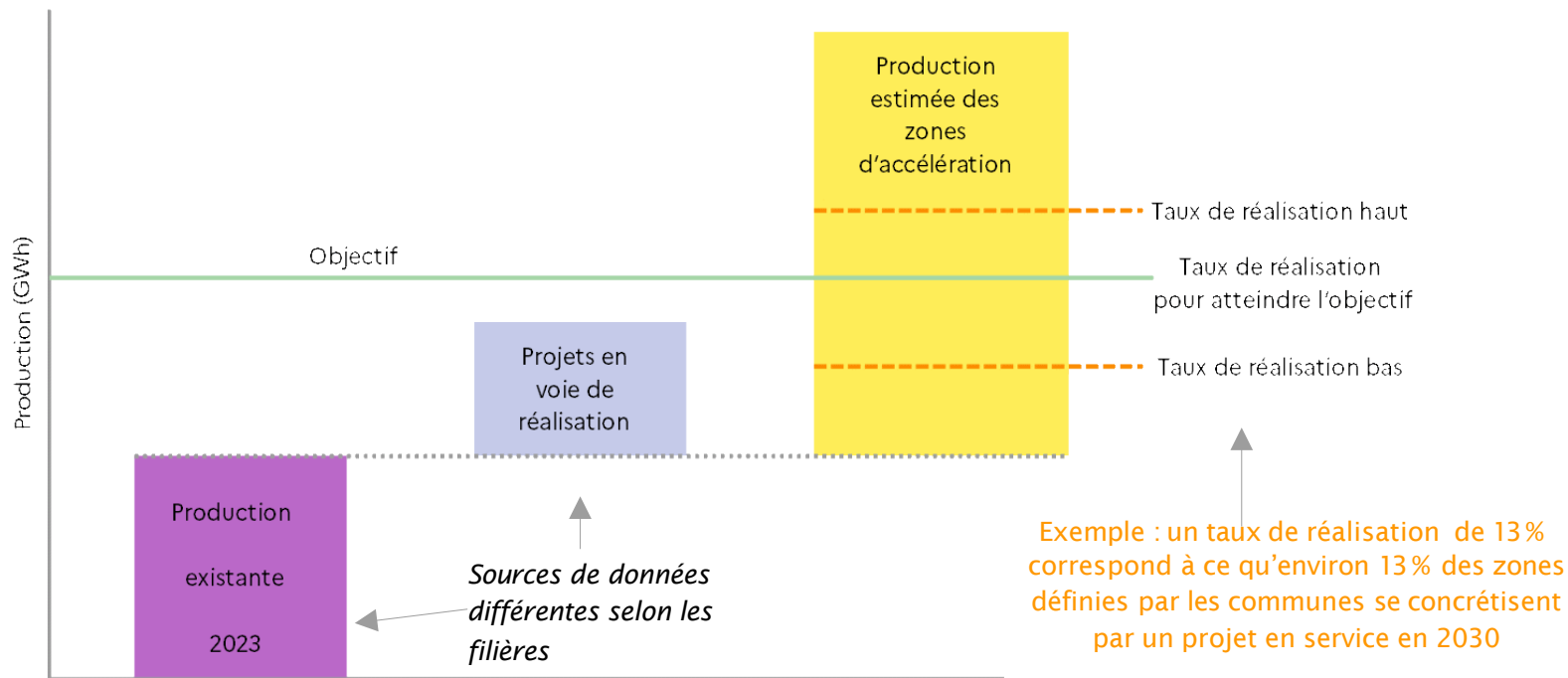
Dynamique régionale



Données au 12/12/2024

Zones d'accélération des Energies renouvelables

Principe de comparaison aux objectifs



Zones d'accélération des Energies renouvelables

Comparaison aux objectifs - résultats

Filières Gwh/an	A	B	Zones d'accélération C	Objectifs			
	Production existante	Projets en voie de réalisation	Production estimée	D	D-A Reste à faire C*E	Taux réalisation pour atteindre l'objectif	Fourchette des taux de réalisation retenus en réunions techniques
EOLIEN	2819	1 183	4 387	4 500	1 681	38 %	10 % - 40 %
SOLAIRE_PV (TOTAL)	1225	1 148	20 725	2 000	775	4 %	
SOLAIRE_OMBRIERE			3 756				20 % - 40 %
SOLAIRE_TOITURE			11 392				10 % - 40 %
SOLAIRE_SOL			4 747				10 % - 40 %
SOLAIRE_AUTRE			830				10 % - 40 %
HYDROELECTRICITE	24	0	23	25	1	4 %	5 % - 20 %
SOLAIRE_THERMIQUE	62		464	310	248	53 %	5 % - 15 %
GEOOTHERMIE	1	1	1 739	nc	nc	nc	10 % - 20 %
BOIS_ENERGIE	4107	340	1 778	6 100	1 993	112 %	10 % - 30 %
BIOMETHANE	1905	366	2 885	3 000	1 095	38 %	10 % - 50 %

Zones d'accélération des Énergies renouvelables

Proposition d'avis du comité



Le comité régional de l'énergie des Pays de la Loire :

- ▶ Salue la forte dynamique engagée dans les territoires pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). La mobilisation massive des communes (66 % d'entre elles ont défini des zones) est remarquable.
- ▶ Prend acte des remontées hétérogènes des zones d'accélération EnR des communes.
- ▶ Propose aux Référents Préfectoraux « énergies renouvelables » de procéder à l'arrêt des zones qui leur ont été transmises afin que celles-ci entrent en vigueur ;
- ▶ Encourage les communes qui :
 - ▶ n'ont pas déterminé de zones d'accélération EnR à en définir.
 - ▶ ont défini des zones d'accélération EnR non déposées sur la plateforme, à les transmettre.

Zones d'accélération des Énergies renouvelables

Proposition d'avis du comité

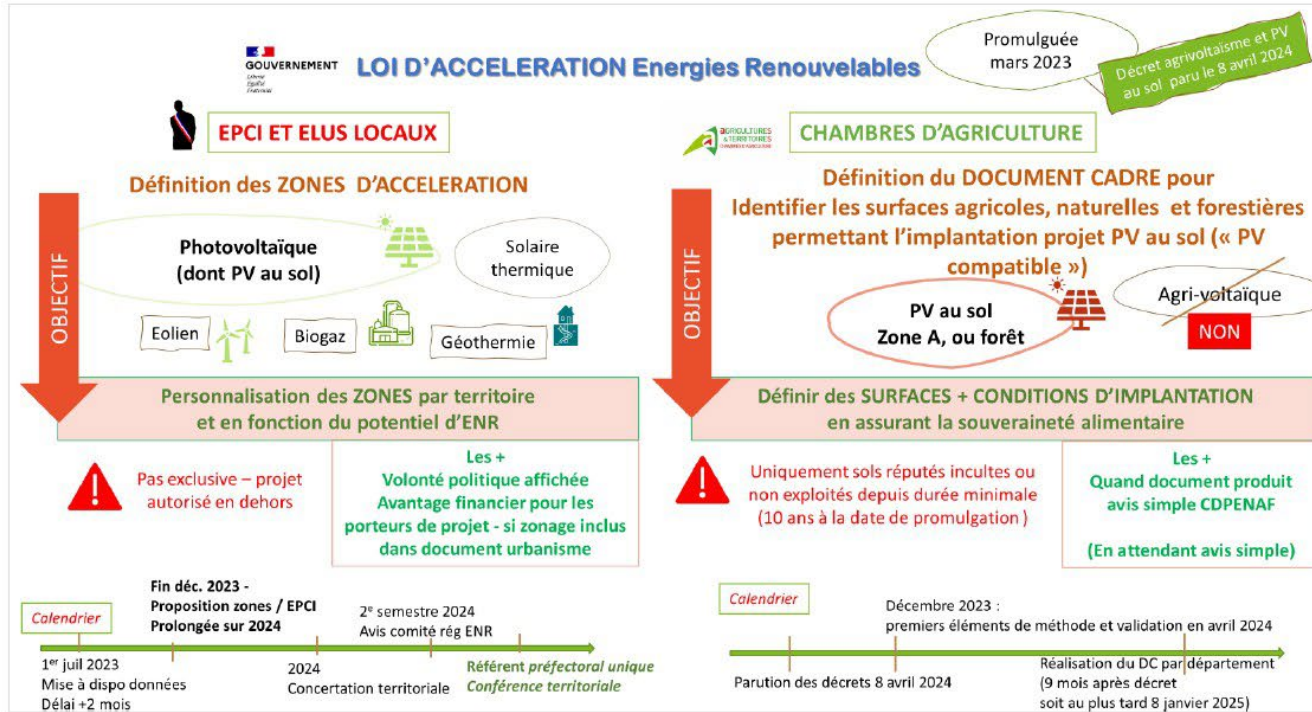


- ▶ Prend acte que les objectifs régionalisés de la 3ème édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) seront établis ultérieurement, qu'à date le comité régional de l'énergie ne peut statuer quant à la suffisance des zones pour atteindre ces objectifs conformément à l'article L. 141-5-1 du code de l'énergie, mais considère que les zones participent à l'atteinte des objectifs énergétiques français;
- ▶ Donne une première appréciation intermédiaire sur l'évaluation du potentiel de production des ZAER au regard du SRADDET qui précise les objectifs régionaux actuellement en vigueur :
 - ▶ les filières solaire photovoltaïque et hydroélectricité semblent être représentées à la hauteur des enjeux de développement,
 - ▶ les zones définies pour les filières bois-énergie et solaire thermique semblent en deçà de la dynamique à poursuivre en Pays de la Loire,
 - ▶ l'appréciation de l'atteinte des objectifs est plus incertaine pour les filières éolien terrestre et biométhane

FOCUS FILIERES

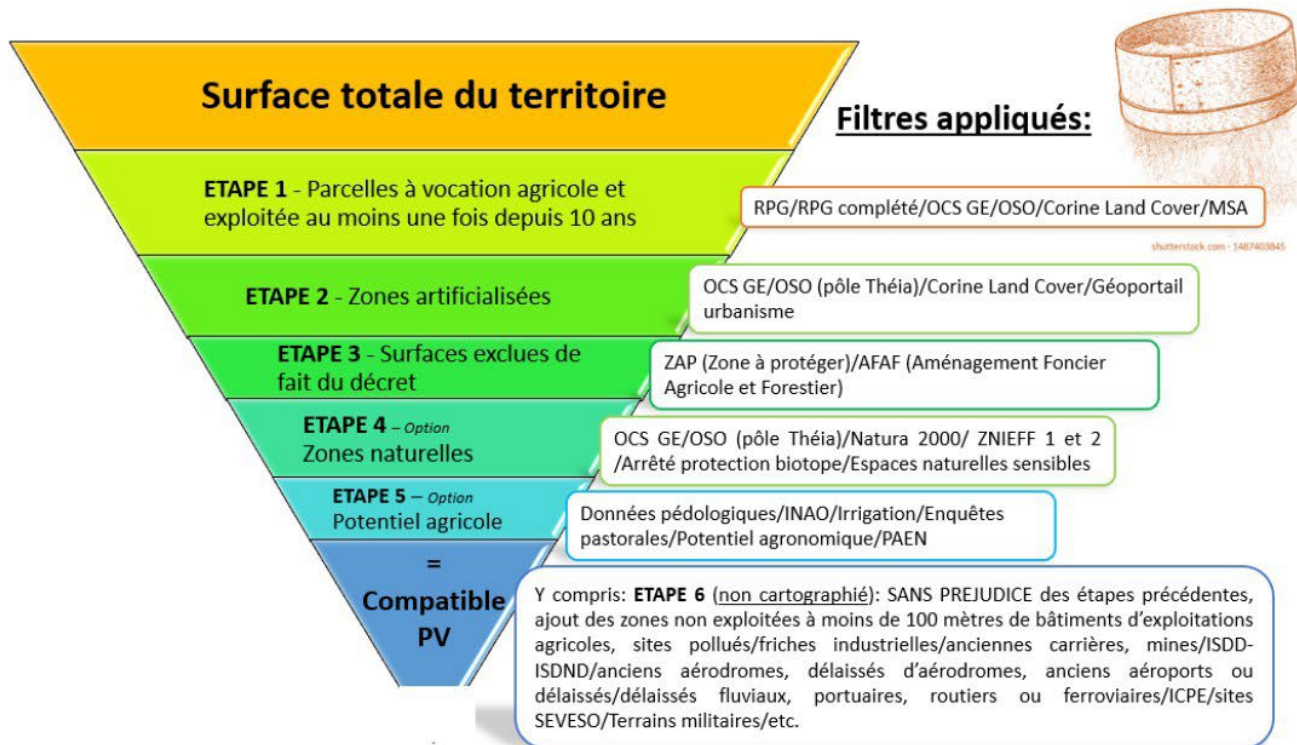
- PHOTOVOLTAÏSME SUR TERRES
AGRICOLLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES
- ÉOLIEN EN MER

Des calendriers différents mais une prise en compte des travaux respectifs indispensables



2

Phase I : cartographie



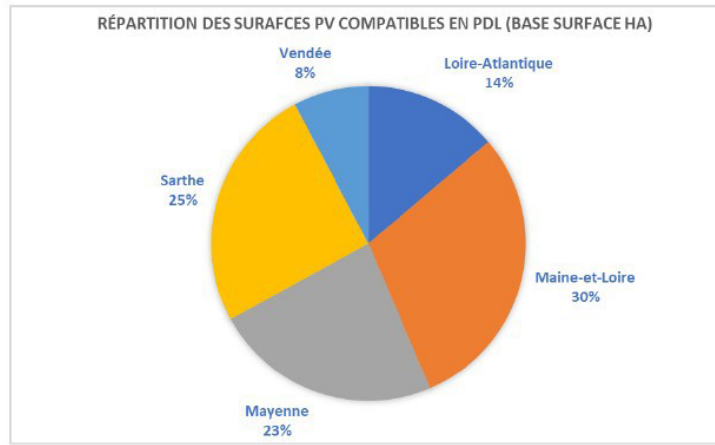
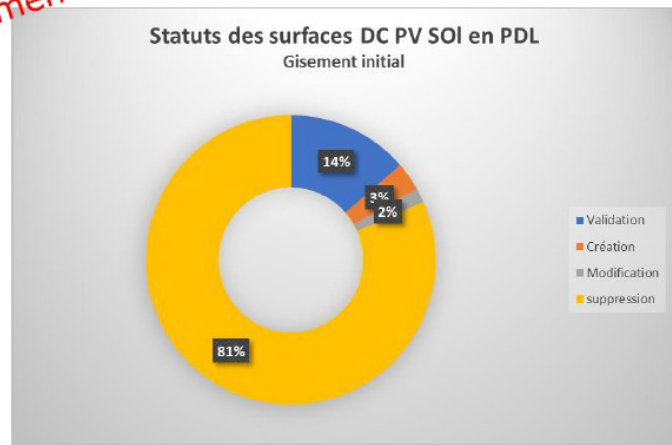
Point étape - Avancement du document cadre en Région Pays de la Loire

Après une 1^{ère} étape cartographique d'identification des parcelles agricoles, forestières et naturelles réputées incultes, non cultivées et/ou sans enjeu agricole, les principales données régionales sont les suivantes :

→ Un gisement régional initial de:
20 531 ha potentiels (41 062 sites)

→ Un gisement régional finalement
retenu à ce stade de:
3 821 ha potentiels (689 sites)

En cours de
traitement



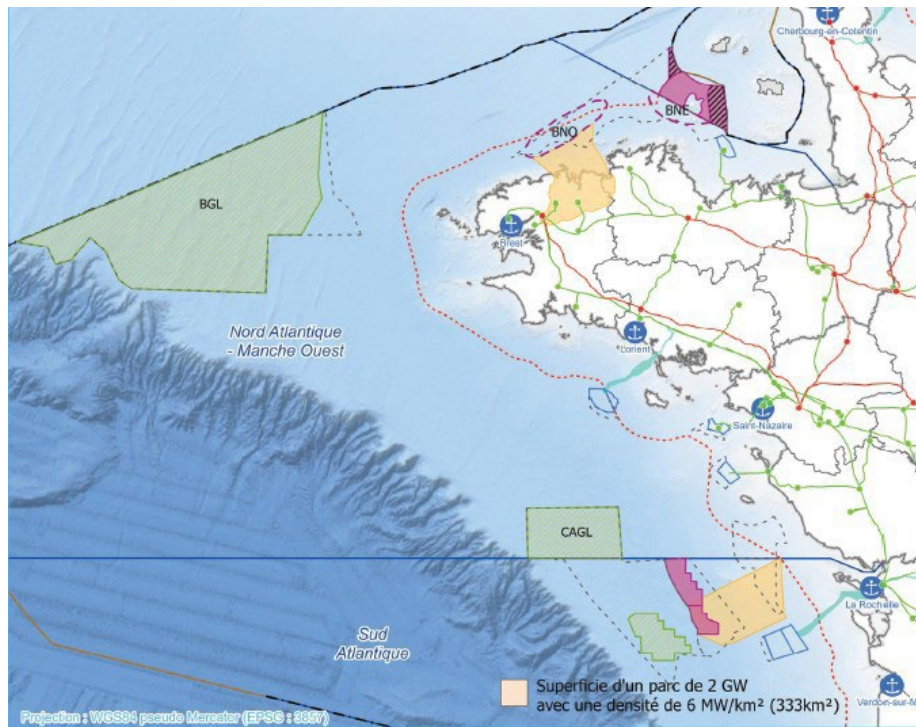
Photovoltaïsme sur terres agricoles, naturelles et forestières

Les prochaines échéances :

- ▶ 9 janvier 2025 : remise du document-cadre à chaque préfet de département
- ▶ 1^{er} trimestre 2025 : lancement de la consultation de 2 mois dans chaque département par le préfet
- ▶ 9 juillet 2025 : arrêt des documents-cadres

ÉOLIEN EN MER

Planification : cartographie des zones prioritaires



- Zones de projets éolien en mer en service / en développement
- Fuseaux de moindre impact
- Zones ayant été soumises au débat public
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Zones indicatives de poursuite de la concertation, qui pourront intégrer des zones complémentaires limitrophes
- Zones nécessitant des études complémentaires et/ou des échanges avec les îles anglo-normandes
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050
- Aire d'étude pour le raccordement de la zone prioritaire à horizon 10 ans GGS
- Zone indicative d'étude pour le raccordement de BNO

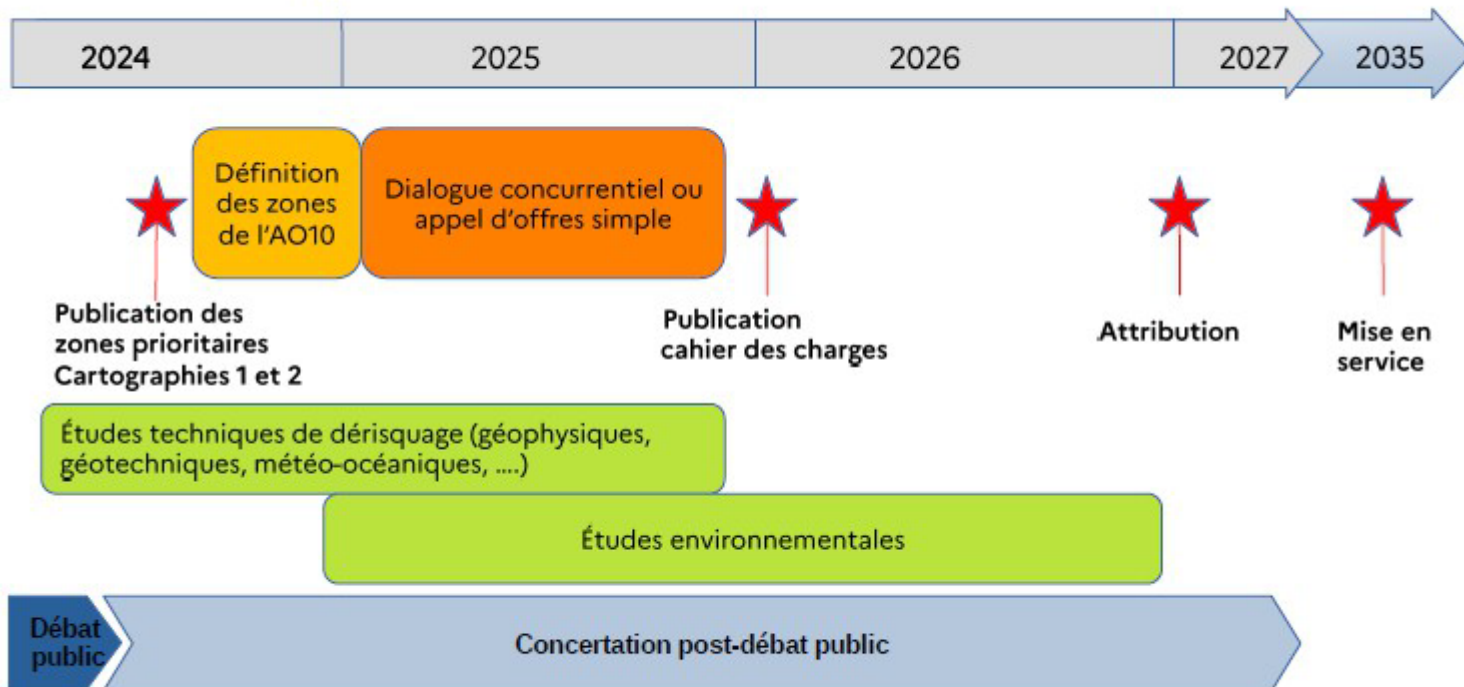
Poste RTE
 225kV
 400kV

Ligne RTE
 225kV
 400kV

Délimitations maritimes :

- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
- Délimitation maritime avec accord entre Etats
- Limite revendiquée sans accord entre Etats
- Limite de façade maritime

Calendrier appel d'offres AO 10



Parc Yeu-Noirmoutier en construction

- EMYN
 - 36/61 fondations (départ Port de la Rochelle) ; 23/61 câbles inter-éoliennes installés
 - Installation des turbines, mâts et pales à partir d'avril 2025 (départ GPM St Nazaire)
 - Base maintenance Port-Joinville : travaux portuaires terminés – travaux bâtiments en cours
 - Mise en service du parc prévue fin 2025
- RTE :
 - travaux terrestres terminés, travaux maritimes en cours d'achèvement (protection câbles), sous-station électrique en phase d'énergisation
- Comitologie :
 - Comité de Gestion et de suivi (CGS) du 26/11/2024
 - Instance de Concertation et de Suivi (ICS) - 31/01/2025

